



**DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE
POUR LES ETUDIANTS MENANT
UN CURSUS UNIVERSITAIRE HORS NIMES**

ANNEE 2019-2020

Sous condition de résidence, d'inscription et de ressources

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE.

- Etre âgé de moins de 25 ans.
- Etre inscrit dans un établissement français d'enseignement supérieur hors de NIMES (filère absente à Nîmes).
- Etre domicilié fiscalement à NIMES¹.
- Justifier d'un échelon de bourses nationales entre 1 et 7 (l'échelon 0bis, n'est pas pris en compte) et attester d'un parcours méritant dans ses études.

déposer la demande complète accompagnée d'un courrier de demande motivée (liste des documents à fournir en fin de dossier) avant le 30 octobre 2019 impérativement au service JEUNESSE ou adresser par voie postale à
VILLE DE NIMES Service Enseignement Supérieur 152 bd Bompard 30 033 Nîmes cedex 9

CONDITIONS DE VERSEMENTS :

Après étude du dossier par la commission d'attribution et sur production d'un certificat d'assiduité par l'étudiant.

I - SITUATION DE L'ÉTUDIANT(E)

✓ Nom et prénom :

.....

✓ Date de naissance et lieu de naissance :

.....

✓ Adresse complète :

.....

.....

✓ E.Mail :

.....

✓ Numéro téléphone :

.....

✓ Nom et adresse de l'établissement public d'enseignement :

.....

.....

.....

.....

✓ Intitulé exact des études :

.....

.....

¹ La domiciliation fiscale sur Nîmes se traduit par l'avis d'impôt sur le revenu présentant une adresse sur la commune de Nîmes.

Situation fiscale de l'étudiant :

A la charge des parents

Indépendant

Êtes-vous titulaire d'une bourse nationale CROUS : oui non

Si oui, Niveau de l'échelon pour l'année 2017/2018 :

1	2	3	4	5	6	7

Cocher la case correspondante

ETAT DE VOS DEPENSES UNIVERSITAIRE 2018-2019	En euros
Frais d'inscription	
Frais de logement : loyer	
Frais annexés au logement : EDF, eau...	
TOTAL	
Noter le montant des prestations perçues pour cette année universitaire	En euros
CAF : AF-ASF- de l'étudiant	
Bourse d'Etat	
Pensions des parents	
autres	
TOTAL	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus

Date : Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service ENSEIGNEMENT SUPERIEUR de la Ville de Nîmes, responsable du traitement, pour l'étude des dossiers de demande de bourse.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à permettre l'attribution des bourses suivant les critères. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée [et au Règlement Européen \(RGPD 2016/679\)](#), vous pouvez exercer vos différents droits (accès aux données, rectification, effacement, limitation ou opposition) en contactant le délégué à la protection des données par le biais de la démarche en ligne sur le site internet de la Ville, ou auprès des accueils de l'Hôtel de ville et des mairies annexes.

A REMPLIR SI L'ETUDIANT EST A LA CHARGE DES PARENTS :

Situation du père	Situation de la mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Situation de famille :..... <i>Célibataire, marié, divorcé, veuf, autre</i>	Situation de famille :..... <i>Célibataire, marié, divorcé, veuf, autre</i>
Email :.....	Email :.....
Profession :.....	Profession :.....
Employeur :	Employeur :
.....

AUTRES ENFANTS À CHARGE DE LA FAMILLE

Nom, Prénom	Age / date de naissance	Situation (scolarité niveau -emploi-autre)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus

Date : Signature

PIECES A PRODUIRE	
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>Le présent formulaire dûment renseigné et signé, un courrier de demande sera apprécié argumentant la demande de soutien</u> ❖ une attestation d'inscription dans un établissement français d'enseignement supérieur hors de Nîmes (filiale non présente sur Nîmes), ❖ un avis d'imposition ou de non-imposition de l'étudiant ou de ses parents à l'adresse de Nîmes, recto/verso ❖ la notification de l'échelon des bourses nationales (hors OBIS) ❖ un RIB, ❖ la photocopie de la carte d'identité ou du passeport, ❖ les notes de l'étudiant de l'année précédente, et appréciation de l'étudiant émanant de un ou plusieurs enseignants (second critères d'attribution). <p>A noter : Lors du versement après accord, un certificat d'assiduité sera demandé à fournir daté de novembre 2018.</p>	

Le dossier ainsi constitué sera déposé,
avant le 30 octobre 2019 impérativement :

L'accueil du centre-ville du
Service Jeunesse
au 12 rue de la Trésorerie
(à côté de l'Hôtel de Ville).



OUVERT LE MERCREDI
de 9h à 13h et de 14h à
17h

ou

Adressé par voie postale à :
VILLE DE NIMES
Service Enseignement Supérieur
152 bd Bompard
30 033 Nîmes cedex 9